

Pages de Profils

INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS



En 2013, avec 26 000 Nordistes travaillant en Belgique, et 10 000 résidents belges faisant le chemin inverse, la frontière entre le Nord-Pas-de-Calais et la Belgique est l'une des plus perméables du pays en termes de flux domicile-travail. Les avantages fiscaux pour les résidents français ont longtemps favorisé le travail frontalier mais l'avenant signé début 2012 tendra très progressivement à les faire disparaître. Reste que la question fiscale n'est qu'un des nombreux déterminants du travail frontalier : son ressort est une combinaison complexe de critères d'accessibilité géographique et d'adéquation entre les individus et les marchés du travail de part et d'autre de la frontière.

Opportunités d'emploi et accessibilité favorisent le travail frontalier

Jérôme Fabre

Service études et diffusion



INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS - 130 avenue du Président J.F. KENNEDY - CS 70769 - 59034 LILLE CEDEX
03 20 62 86 29 - TÉLÉCOPIE : 03 20 62 86 00

Au 30 juin 2013, près de 303 000 résidents français travaillent dans un autre pays. Dans près de la moitié des cas, le pays de destination est la Suisse. Ensuite, le lieu de travail se situe prioritairement au Luxembourg (24 % des travailleurs frontaliers), en Allemagne (14 %) ou en Belgique (12 %). Cette forte concentration s'explique principalement par la proximité et l'accès rapide aux pôles d'emplois de ces quatre pays, ce qui n'est pas forcément le cas pour d'autres pays ayant une frontière terrestre (Espagne, Italie) ou maritime (Royaume-Uni) avec la France. De ce fait, il n'y a rien de surprenant à ce que plus de 95 frontaliers sur 100 résident dans l'une des cinq régions suivantes : Lorraine (30 % des frontaliers), Rhône-Alpes (27 %), Alsace (19 %), Franche-Comté (10 %) ou Nord-Pas-de-Calais (9 %).

1,5 % DES ACTIFS NORDISTES TRAVAILLENT EN BELGIQUE

Quelques 27 000 actifs vivant en Nord-Pas-de-Calais quittent le pays dans le cadre de leurs migrations domicile-travail. Dans 98 % des cas, ils se rendent en Belgique ; les flux en direction des autres pays sont négligeables : 370 et 120 actifs sont à destination du Luxembourg et du Royaume-Uni. Les Nordistes comptent pour près des trois quarts des frontaliers français entrant en Belgique. Les régions de Champagne-Ardenne et de Lorraine représentent également des effectifs importants de frontaliers vers la Belgique (2 700 et 4 900 travailleurs) mais loin des 27 000 Nordistes.

Au final, les Nordistes qui traversent la frontière franco-belge représentent 1,5 % de la population active résidant dans la région, illustrant le fait que le travail frontalier reste relativement marginal. Toutefois, il est, en toute logique, concentré dans les zones d'emplois limitrophes de la Belgique : Dunkerque, Flandre-Lys, Roubaix - Tourcoing, Lille, Valenciennes et Maubeuge accueillent 95 % des frontaliers. Sur ces territoires, la part de travailleurs frontaliers s'élève à 2,5 % (Carte 1). C'est à Roubaix - Tourcoing et Maubeuge que cette proportion est la plus forte (4,8 % et 4,7 %). Cette forte proportion de travailleurs frontaliers dans la zone d'emploi de Maubeuge est d'autant plus marquante que contrairement à celle de Roubaix - Tourcoing, une partie de cette zone d'emploi est éloignée de la frontière : pour les habitants à l'extrême-ouest de la zone, la commune frontalière la plus proche peut se situer à plus de vingt minutes en voiture en heure de pointe. En Flandre-Lys et à Valenciennes, le taux de travailleurs frontaliers s'établit entre

3,0 % et 3,5 %. A contrario, il ne dépasse jamais le seuil de 1 % pour les zones d'emploi non frontalières (0,7 % au maximum à Douai).

UNE FORTE CROISSANCE DES FLUX DE FRONTALIERS DE LA FRANCE VERS LA BELGIQUE

Au niveau national, le nombre de résidents travaillant en Belgique a connu un essor considérable depuis la fin des années 1980 (Graphique). Les effectifs étaient inférieurs à 4 000 actifs en 1975 et ont été multipliés par près de dix en trente-sept ans. Cette progression a été assez régulière au fil des années avec quelques périodes de hausse plus marquées : de 1988 à 1992, de 1998 à 2001, et en 2008, les taux de croissance annuels ont dépassé les 10 % atteignant même les + 25 % en 1988 et en 1992.

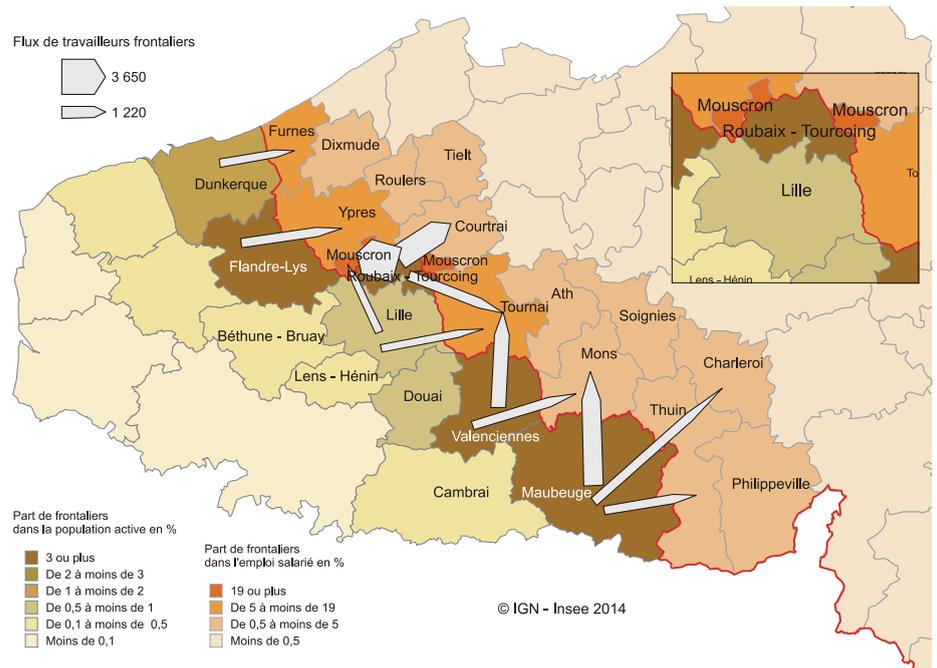
L'année 2010 marque une rupture dans les tendances observées : le nombre de frontaliers français travaillant en Belgique ralentit fortement (+1 % après + 6 %) puis se stabilise en 2011 et 2012. Cette évolution peut tenir à la dégradation du marché du travail belge sur cette période. Sur la dernière année, s'y ajoutent potentiellement les effets de l'avenant à la convention fiscale franco-belge : cette dernière bénéficiait aux actifs travaillant et résidant à moins de vingt kilomètres de la frontière. Les frontaliers qui ont signé un contrat avant le 31 décembre 2011 peuvent continuer à bénéficier du statut de frontalier fiscal jusqu'en 2033. En revanche, à partir du 1^{er} janvier 2012, les nouveaux résidents

français occupant un emploi en Belgique sont imposés sur le revenu sur leur lieu de travail, ce qui est bien moins avantageux. L'effet direct de cet avenant sur le nombre de frontaliers n'est pas encore estimé mais il est possible d'en évaluer l'impact individuel pour les travailleurs. Sur base d'une série de simulations de revenus sur une vingtaine de métiers (Pour en savoir plus), la différence de revenu annuel net dans le cadre du nouveau régime serait d'un quart dans certains secteurs (par exemple la construction ou la restauration) pour les célibataires sans enfant. Pour les personnes en famille, cet effet serait moins marqué : - 10 % en moyenne pour celles mariées avec deux enfants. Il est toutefois à noter que si l'avenant réduit une partie des avantages du travail frontalier de la France vers la Belgique, ce dernier reste fortement incitatif : même en l'absence de la convention, l'avantage annuel net, qui prend en compte les différents niveaux de salaires, de cotisations... pour un frontalier nouveau régime par rapport à un résident français travaillant en France, dans le même secteur, reste de l'ordre de 27 % pour un célibataire sans enfant et de près de 50 % pour un travailleur marié avec deux enfants.

DES SEGMENTS DE FRONTIÈRE PLUS CONCERNÉS PAR LE TRAVAIL FRONTALIER SELON L'ÉLOIGNEMENT AUX PÔLES D'EMPLOI ...

L'inégale répartition du travail frontalier au sein de la région peut s'expliquer par de nombreux facteurs et en premier lieu, l'accessibilité à

Carte 1 : EFFECTIFS ET PART DE TRAVAILLEURS FRONTALIERS RÉSIDANT EN NORD-PAS-DE-CALAIS ET TRAVAILLANT EN BELGIQUE AU 30 JUIN 2013



Source : Dénombrement d'actifs frontaliers (Cnamts), recensement de la population 2010, exploitation complémentaire (Insee).

la frontière : à Roubaix - Tourcoing, 62 % de la population active réside à moins de dix minutes en voiture en heure de pointe d'une commune frontalière. Ce taux s'établit autour de 42 % pour Flandre-Lys et Maubeuge, mais est proche de 10 % pour Lille et Dunkerque. Le cas de Roubaix - Tourcoing est particulier puisque ce territoire est fortement connecté à celui de Mouscron, par exemple via des lignes de transport en commun, ce qui conduit les deux marchés du travail à une forte intégration : 3 650 frontaliers passent la frontière de Roubaix - Tourcoing vers Mouscron où les résidents français pèsent pour un cinquième de l'emploi salarié.

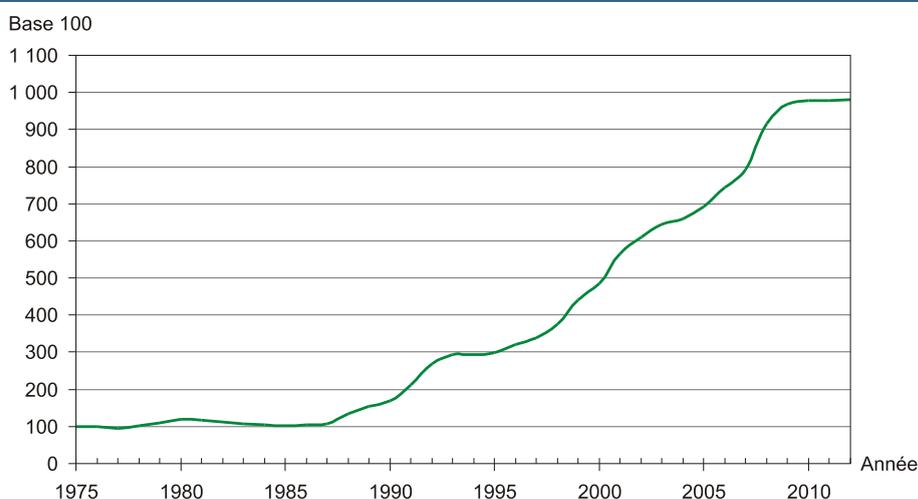
Outre la proximité de la frontière, celle de pôles d'emploi importants est également un facteur favorable. Roubaix - Tourcoing est proche de Mouscron et Tournai : ces deux arrondissements offrent un potentiel de près de 75 000 emplois. Proches de la zone d'emploi de Maubeuge, se trouvent l'arrondissement de Mons proposant 67 000 emplois et de manière légèrement plus éloignée, celui de Charleroi avec plus de 130 000 emplois. À l'inverse, le territoire le plus proche de Dunkerque est l'arrondissement de Furnes où le nombre d'emplois est inférieur à 20 000, ce qui contribue également à limiter les flux au départ de cette zone d'emploi vers la Belgique.

... ET LES MÉCANISMES D'ÉQUILIBRAGE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Si l'accessibilité de la frontière d'une part, et des pôles d'emplois belges d'autre part, apparaît comme un des principaux déterminants au travail frontalier, il n'est pas le seul. Ce phénomène tient à des mécanismes d'adéquation entre l'offre de travail côté belge et la demande, demande qui concerne à la fois les actifs belges et français. À titre d'exemple, le taux élevé de frontaliers sur le marché du travail de l'arrondissement d'Ypres tient évidemment à son caractère

frontalier. Par ailleurs, selon l'enquête BMO [Encadré 1](#), c'est aussi un territoire connaissant les difficultés de recrutement les plus importantes de la zone frontalière. En effet sur le pôle d'Ypres, en 2012, 54 % des projets de recrutement sont jugés difficiles (contre 48 % pour l'ensemble de l'espace frontalier belge). Ceci est un élément supplémentaire pouvant stimuler la demande de travail frontalier. À l'inverse, l'arrondissement d'Ath présente un taux relativement faible de travailleurs résidant en France : sa frontière avec le Nord-Pas-de-Calais est en effet réduite et s'y ajoutent des tensions moins marquées sur le marché du travail : moins de 30 % des

Graphique : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FRONTALIERS DE LA FRANCE VERS LA BELGIQUE



Source : Inami.

Encadré 1 : LES SOURCES DE L'EMPLOI FRONTALIER

L'étude de l'emploi frontalier se heurte à l'existence de multiples sources, ne portant pas sur les mêmes champs et ne concordant pas en terme de mesure du phénomène. Dans cette publication, quatre principales sources seront mobilisées :

- la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts) fournit des données exhaustives sur les résidents français assurés et travaillant dans les 27 pays de la Communauté européenne, le Lichtenstein, l'Islande et la Suisse et inversement celui des résidents étrangers travaillant en France. Pour les flux depuis la France vers l'étranger, le code postal de départ est connu mais pas la commune d'arrivée. Inversement, aucune localisation n'est disponible dans le sens de l'étranger vers la France. Les données de la Cnamts serviront donc de base pour les niveaux de flux frontaliers dans les deux sens et pour le lieu de résidence des frontaliers dans le sens France vers Belgique. Les dernières données disponibles datent du 30 juin 2013 mais il n'existe pas d'historique et aucune évolution ne peut être estimée par cette source ;
- l'Institut national d'assurance maladie et d'invalidité (Inami) s'appuie d'une part sur l'inscription dans un organisme mutualiste de tout travailleur occupé dans un établissement situé sur le territoire belge et d'autre part recense tout travailleur habitant en Belgique et travaillant en France ou tout autre pays. Il permet donc de dénombrer les travailleurs résidant en France et qui travaillent en Belgique tout comme ceux faisant le trajet inverse. La localisation des flux est toutefois moins précise que celle de la Cnamts. La source Inami a donc pour principal intérêt de pouvoir mesurer des évolutions dans le sens de la France vers la Belgique, les niveaux observés entre la Cnamts et l'Inami coïncidant relativement. À l'inverse, il apparaît que l'Inami estime un nombre de résidents belges travaillant en France nettement inférieur à celui de la Cnamts (6 000 personnes contre 14 000). Aucune évolution du flux dans ce sens n'est donc possible. Par ailleurs, les travailleurs installés en France exerçant une partie de leur activité à l'étranger ne sont pas comptabilisés ;
- le recensement de la population de l'Insee questionne les résidents du territoire national sur leur lieu de travail, qu'il soit en France ou à l'étranger. Il permet donc d'obtenir des flux bi-localisés mais à partir d'un échantillonnage, qui plus est, réalisé sur cinq années glissantes. Le recensement ne doit donc pas être utilisé en niveau. La matrice de passage entre lieu de résidence et lieu de travail dans le sens France vers Belgique sert donc à ventiler les frontaliers obtenus seulement au lieu de résidence par la source Cnamts selon leur lieu de travail et obtenir des informations plus qualitatives sur les frontaliers comme leur âge, leur catégorie sociale ou leur genre ;
- enfin une approche plus qualitative du travail frontalier est permise par deux enquêtes de Pôle emploi. L'enquête Besoins en main-d'œuvre (BMO) transfrontalière renseigne sur les projets de recrutements de part et d'autre de la frontière entre le Nord-Pas-de-Calais et la Belgique : d'une part, sur les métiers les plus recherchés et d'autre part, sur les difficultés à concrétiser ces projets. Les résultats 2012 de cette enquête seront donc mobilisés pour comprendre les éventuelles tensions sur le marché du travail belge, tensions pouvant influencer la demande et la nature du travail frontalier. Ensuite, l'enquête de Pôle emploi sur les opportunités frontalières date de 2009 et questionne des demandeurs d'emploi ayant déjà occupé un emploi en Belgique sur les avantages et inconvénients du travail frontalier.

projets sont jugés difficiles. La mécanique du travail frontalier peut découler également des tensions sur le marché du travail côté nordiste dans le cas où le travail frontalier peut apparaître comme un recours pour certains chômeurs. Pour évaluer ces processus d'adéquation, il convient donc d'appréhender le phénomène frontalier non plus de manière globale et quantitative mais en s'intéressant aux caractéristiques des travailleurs frontaliers.

BIEN QUE L'EMPLOI FRONTALIER SE DIVERSIFIE, L'INDUSTRIE JOUE TOUJOURS UN RÔLE IMPORTANT

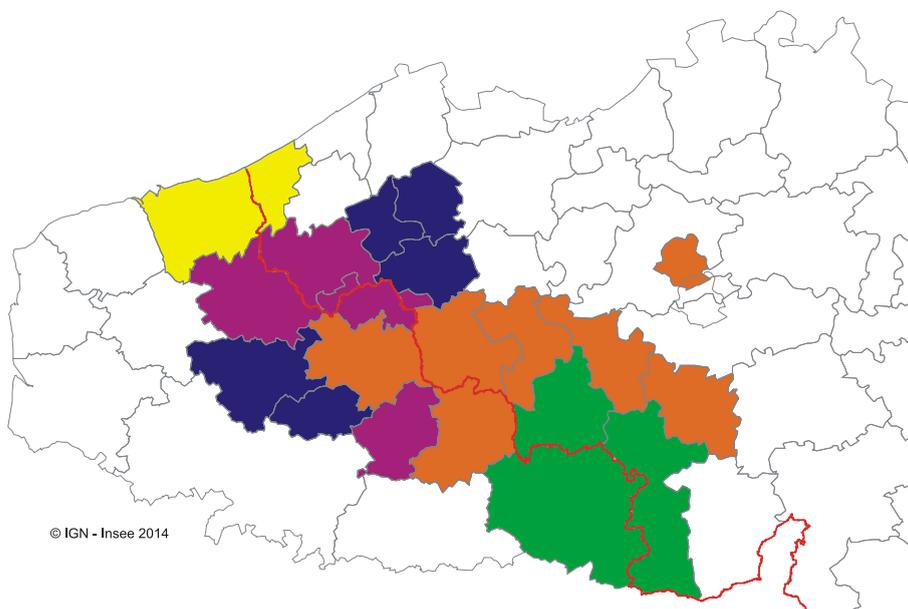
Le profil type du travailleur frontalier est celui d'un homme, âgé de 30 à 59 ans, faiblement diplômé, travaillant comme ouvrier dans l'industrie. Si ces caractéristiques restent en 2010 relativement fréquentes (59 % des frontaliers sont des ouvriers), il n'en reste pas moins qu'une réelle diversification est à l'œuvre. Ainsi, depuis 1999, la part des femmes a progressé de six points pour s'établir à 26 % ; de même les diplômés de l'enseignement supérieur pèsent désormais pour un quart des effectifs (contre 15 % en 1999). De fait, la part des cadres et des professions intermédiaires a également augmenté (28 % contre 18 % en 1999) même si les cadres restent relativement peu représentés (9 %). La part des salariés employés dans l'industrie a également perdu sept points depuis 1999 et s'établit, en 2010, à 40 % de l'emploi frontalier.

Cette diversification de l'emploi frontalier est à l'image de celle de l'économie. Cependant, elle ne s'effectue pas de manière identique sur tous les arrondissements : la tertiarisation de l'économie s'est opérée principalement en Wallonie tandis que dans la partie flamande, l'industrie reste prépondérante. Ainsi, les potentialités quant à l'emploi frontalier, tant en nombre qu'en qualité, ne sont pas les mêmes tout le long de la frontière franco-belge. Elles renvoient à la caractérisation des flux selon leur lieu de départ et d'arrivée, à la manière dont se réalise l'adéquation entre l'offre de travail constituée par les actifs français proches de la frontière et la demande de travail, des éventuels critères linguistiques et enfin aux éventuelles tensions sur le marché du travail belge.

LA DEMANDE DE TRAVAIL CÔTÉ BELGE CONDITIONNE EN PARTIE LE PROFIL DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS

La caractérisation des zones d'emplois françaises – selon le type de travailleurs frontaliers qu'elles émettent – et des arrondissements belges – selon le type de travailleurs frontaliers qu'ils

Carte 2 : TYPOLOGIE DES ZONES D'EMPLOIS DU NORD-PAS-DE-CALAIS SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAILLEURS SORTANT ET DES ARRONDISSEMENTS BELGES SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAILLEURS ENTRANT



© IGN - Insee 2014

	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5
Femmes	+		+		-
De 15 à 29 ans	+				-
Plus de 50 ans	-	-		+	
Non diplômés			-	-	+
Diplômés du supérieur	-		+	+	-
Ouvriers	+		-	-	+
Employés	+		+		-
Cadres	-			+	-
Commerce	+				-
Industrie		+	-	-	+
Services non marchands	-		+		-
Temps partiel	+		+		-
Intérim	+				-
CDD				+	-
CDI	-				+

Note de lecture : un « + » signifie que la modalité étudiée dans la classe considérée est surreprésentée donc significativement supérieure à la moyenne. Cela ne signifie pas pour autant que cette modalité est majoritaire. Un « - » indique de la même façon une sous-représentation de cette modalité. Une absence de signe illustre des proportions ne différant pas significativement de la moyenne.

Source : recensement de la population 2010, exploitation complémentaire (Insee).

Encadré 2 : UNE RÉCIPROCITÉ DES ÉCHANGES DE FRONTALIERS ENTRE LA FRANCE ET L'ÉTRANGER ?

En juin 2013, le nombre de résidents étrangers travaillant en France est de 30 000, soit l'équivalent d'un cinquième des flux en sens inverse. Près de 50 % de ces flux sont originaires de Belgique, 22 % d'Italie, 14 % d'Allemagne et 6 % d'Espagne. Les échanges avec le Luxembourg, l'Allemagne et la Belgique ne sont donc pas équilibrés puisque ces pays constituent des destinations privilégiées pour les actifs français alors que les flux inverses sont nettement moins importants :

- 41 500 résidents français travaillent en Allemagne, les flux de l'Allemagne vers la France concernent 4 200 personnes ;
- 35 000 résidents français travaillent en Belgique, les flux de la Belgique vers la France concernent 14 000 personnes ;
- 73 000 résidents français travaillent au Luxembourg, les flux du Luxembourg vers la France concernent moins de 600 personnes.

Parmi les régions d'accueil de ces travailleurs frontaliers, le Nord-Pas-de-Calais se place en première position : plus de 10 000 résidents étrangers occupent un emploi dans la région dont plus de 98 % de résidents belges. L'Île-de-France accueille également un nombre importants de frontaliers, loin devant Provence-Alpes-Côte-d'Azur, l'Alsace et la Lorraine où les flux sont compris entre 3 000 et 1 800.

accueillent –  met en lumière trois types de fonctionnements territoriaux du travail frontalier :

- un fonctionnement de proche en proche, le long de la frontière, où les besoins de l'économie belge conditionnent les opportunités de travail frontalier pour les résidents français ;

- un fonctionnement de moyenne distance où les travailleurs français, notamment dans l'industrie, utilisent le travail frontalier pour pallier les déséquilibres sur le marché du travail français ;

- un fonctionnement spécifique au départ des principaux pôles économiques que sont Lille et Valenciennes, où les cadres sont surreprésentés ; toute la gamme des flux frontaliers est alors observée depuis ceux de proximité jusqu'à ceux de longue distance entre grands centres économiques.

Cette typologie met à nouveau l'accent sur le rôle de l'accessibilité géographique. Il n'y a rien de surprenant à ce que les travailleurs frontaliers originaires de Dunkerque aient le même profil que ceux travaillant à Furnes : ce sont en grande partie les mêmes puisque le flux entre ces deux territoires est important. Les regroupements des zones de Flandre-Lys et Roubaix - Tourcoing avec Ypres et Mouscron, de Maubeuge avec Mons et Thuin répondent à la même logique. Dans ces cas, les caractéristiques des frontaliers ne correspondent pas à celles de la population active globale de la zone d'emploi où ils résident : Dunkerque et Maubeuge accueillent une population plutôt ouvrière, ce qui ne prédestine pas ces territoires à émettre des travailleurs dans les services pour le premier ou les administrations pour le second. En revanche, le profil des frontaliers correspond en tout point à celui des arrondissements belges de travail : Furnes, du fait de son caractère côtier, présente une structure de l'emploi tournée en partie vers le tourisme d'où des emplois féminins, faiblement diplômés et précaires pour les travailleurs frontaliers sur ce territoire. Par ailleurs, les projets de recrutements y sont concentrés sur des métiers de serveurs, vendeurs en habillement, aides de cuisine, employés de l'hôtellerie et dans plus de la moitié des cas saisonniers. À Ypres et Mouscron, l'industrie reste le moteur de l'économie : on y retrouve l'essentiel des projets de recrutement. De fait, les frontaliers sont concentrés dans ce secteur industriel, et ce, d'autant plus que si les offres de recrutements sont nombreuses, les difficultés à pourvoir les postes le sont également : par exemple, sur l'ensemble de la Flandre belge frontalière, plus de neuf projets de recrutements de soudeurs sur dix rencontrent des

difficultés. Enfin, à Mons et Thuin, l'administration et le sanitaire et social occupent une place importante, à l'image du profil des frontaliers qu'ils accueillent avec une surreprésentation des femmes, diplômées, employées ou professions intermédiaires, dans les administrations.

LA SITUATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN FRANCE MOTIVE LES FRONTALIERS À PARCOURIR DE PLUS GRANDES DISTANCES

Néanmoins, les mécanismes du travail frontalier sont plus complexes : en effet, des actifs trouvant un emploi proche de leur lieu de résidence ne chercheraient pas forcément à s'éloigner en Belgique. La nature de la main-d'œuvre présente du côté français peut aussi avoir de l'influence, notamment dans le cas des flux de plus longue distance. Lens - Hénin et Béthune - Bruay sont associés aux arrondissements de Courtrai, Roulers et Tielt. En effet, si les flux entre ces territoires sont peu importants (moins d'une centaine de personnes), ils représentent une part importante des frontaliers au départ de ces territoires : 22 % des frontaliers résidant à Béthune - Bruay travaillent à Courtrai (13 % en moyenne des frontaliers) et 11 % de ceux originaire de Lens - Hénin s'orientent vers Roulers (5 % en moyenne). Or du fait de cet éloignement, ces territoires n'étaient pas forcément destinés à fonctionner de pair. Cependant, les territoires de Lens et Béthune ont connu d'importantes modifications dans leur structure productive : une désindustrialisation massive a été accompagnée d'une hausse importante du chômage. Les ouvriers restent nombreux dans la population résidente mais ne trouvent plus forcément d'emplois leur correspondant à proximité, d'où la nécessité d'éloigner leur champ de recherche d'emploi et notamment en Flandre belge où l'emploi industriel reste très demandeur de main-d'œuvre : les ouvriers des industries agroalimentaires, les soudeurs qualifiés, les ouvriers des industries chimiques et plastiques, les ouvriers qualifiés du magasinage et manutention font tous l'objet d'importants projets de recrutement.

Les zones d'emploi de Lille et Valenciennes émettent des frontaliers vers des territoires wallons proches et notamment Tournai, mais aussi des centres d'emploi plus éloignés comme Bruxelles (plus de 300 depuis Lille) ou Charleroi (près de 350 depuis Valenciennes). Ces flux se caractérisent par une surreprésentation des diplômés du supérieur, des cadres et professions intermédiaires, dans la construction, les services ou les administrations correspondant en effet à la structure de l'économie des territoires destinataires des flux en Belgique. Les cadres sont également surreprésentés

parmi les résidents de Lille et Valenciennes. D'une manière générale, les cadres sont plus mobiles que les autres catégories sociales d'où une adéquation entre offre et demande qui s'effectue sur des distances plus longues, entre grands pôles d'emploi concentrant des activités décisionnelles.

UNE COMBINAISON COMPLEXE DE DÉTERMINANTS INDIVIDUELS DU TRAVAIL FRONTALIER...

Il apparaît donc une relative complexité des phénomènes frontaliers au niveau agrégé des territoires. Toutefois, si le niveau macroscopique des zones d'emploi laisse apparaître des comportements types, il masque en partie des effets tel que l'éloignement de la frontière ou bien ne permet pas de tenir compte d'influences plus marginales, comme la langue pratiquée de l'autre côté de la frontière. Pour aller plus loin dans l'analyse, cette fois-ci individuelle, des déterminants du travail frontalier, une analyse « toutes choses égales par ailleurs » est réalisée .

Dans la population retenue dans l'analyse, deux variables apparaissent comme particulièrement discriminantes dans le recours au travail frontalier : la catégorie sociale et la distance à la frontière. Malgré les particularités sectorielles évoquées précédemment, l'industrie pèse globalement pour 17 % de l'emploi dans les arrondissements frontaliers et à l'exception de Thuin, son poids est toujours supérieur à 10 %. Cette spécialisation conduit les ouvriers à recourir au travail frontalier bien plus que les autres catégories sociales : toutes choses égales par ailleurs près de cinq fois plus que les employés et quatre fois plus que les cadres. À la spécialisation industrielle en Belgique, peuvent s'ajouter d'autres phénomènes tels que le déclin industriel du Nord-Pas-de-Calais ou bien les caractéristiques propres du travail d'ouvrier qui favorisent l'emploi frontalier. À l'exception des ouvriers, les autres catégories sociales présentent des différences de recours relativement faibles.

... AUX CÔTÉS DES CARACTÉRISTIQUES DES MARCHÉS LOCAUX DU TRAVAIL

La distance est également un critère important. En toute logique, plus un travailleur réside loin de la frontière et plus ses probabilités de travailler en Belgique sont faibles : les résidents à moins de dix minutes d'une commune frontalière ont des probabilités près de 4,5 fois plus fortes d'être frontaliers que ceux qui en sont éloignés de plus de vingt minutes.

Si le fait d'être ouvrier et de résider proche de la frontière sont les critères les plus favorables toutes choses égales par ailleurs dans le travail frontalier, d'autres éléments jouent, mais à des niveaux moindres.

Concernant les variables individuelles du travailleur, les femmes, à même catégorie sociale, distance de la frontière, diplôme... présentent des probabilités de travail frontalier inférieures de 40 % aux hommes. Un niveau de diplôme élevé, une fois contrôlé de la catégorie sociale, favorise également le travail frontalier : les probabilités d'un diplômé du supérieur de travailler en Belgique, sont toutes choses égales par ailleurs, supérieures de 40 % à celles d'un non-diplômé. Enfin, les membres d'une famille avec enfants sont également surreprésentés.

La situation du marché du travail dans la zone d'emploi de résidence joue également. D'une part, lorsque le taux de chômage dans la zone d'emploi de résidence dépasse les 14 %, l'incitation au travail frontalier, indépendamment de la distance à la frontière devient relativement forte, puisque les probabilités de travailler en Belgique doublent par rapport aux autres zones. Cela peut favoriser, en plus de la proximité de la frontière, l'emploi frontalier à Valenciennes, Maubeuge ou Roubaix - Tourcoing. D'autre part, une adéquation entre la profession du travailleur et la spécialisation sectorielle de son territoire

réduit les probabilités du travail frontalier : cet effet est limité pour la métallurgie à Dunkerque et Maubeuge ou pour le commerce à Roubaix - Tourcoing, il est plus fort pour les industries du transport à Valenciennes.

Enfin, les caractéristiques du marché du travail côté belge sont également discriminantes. Ainsi, un faible taux de chômage dans l'arrondissement belge le plus proche est un critère favorable : c'est particulièrement le cas dans ceux d'Ypres, Courtrai et Furnes. De même, le fait d'occuper un emploi en adéquation avec les besoins du marché du travail dans l'arrondissement belge le plus proche est également un atout : c'est particulièrement le cas pour les personnes travaillant dans l'hôtellerie-restauration dans le nord du département à proximité de Furnes. Dans une moindre mesure, les ouvriers des industries agroalimentaires sont également incités à travailler dans les arrondissements d'Ypres et de Mouscron où ce type d'activité est répandu.

Il est également à noter que l'effet de la frontière linguistique est modeste, et joue même dans le sens d'une surreprésentation des flux en direction des arrondissements néerlandophones, une fois corrigé des autres facteurs. De même, toutes choses égales par ailleurs, l'âge n'apparaît pas comme un critère significatif pour expliquer le travail frontalier.

Le modèle permet de comprendre les ressorts individuels du travail frontalier, mais aussi d'analyser la fréquence du travail frontalier dans les zones d'emploi du Nord-Pas-de-Calais. Globalement, les variables introduites dans le modèle analysent le phénomène frontalier de manière satisfaisante puisque les proportions de travailleurs frontaliers estimées par zone d'emploi sont assez proches de celles observées.

Roubaix - Tourcoing est la zone d'emploi où la part de frontaliers dans la population de référence est la plus forte. Cela s'explique avant tout par l'accessibilité à la frontière (six minutes en moyenne). Le taux de chômage élevé et la spécialisation sectorielle dans les industries agroalimentaires à Ypres et Mouscron et dans le sanitaire à Tournai constituent des opportunités pour les travailleurs de la zone. Les travailleurs frontaliers sont d'autant plus concentrés dans l'industrie que le marché du travail local est essentiellement porté par le commerce et que le poids de l'industrie diminue.

Les taux de travailleurs frontaliers dans les zones d'emploi de Valenciennes, Maubeuge et Flandre-Lys sont relativement proches et élevés. Toutes trois présentent des temps d'accès moyen à la frontière faibles. Pour le reste, ils répondent à des logiques différentes. À Valenciennes et Maubeuge, c'est surtout l'atonie du marché local du travail

Encadré 3 : MODÈLE LOGISTIQUE SUR LES DÉTERMINANTS DU TRAVAIL FRONTALIER

Un modèle logistique est utilisé pour contrôler les effets de structure et connaître, toutes choses égales par ailleurs, les déterminants du travail frontalier. Le champ retenu dans le modèle correspond aux actifs occupés résidant en Nord-Pas-de-Calais à moins de trente minutes d'une commune frontalière aux heures de pointe (source : Odomatrix, Inra) : 95 % des frontaliers résident dans cette zone. Sont également exclus les catégories sociales pour lesquelles l'emploi frontalier est très peu fréquent (agriculteurs, artisans, professions libérales, agents de la fonction publique...). Chaque actif occupé est ensuite caractérisé selon le fait qu'il soit frontalier ou travaille en France et trois types de variables :

- individuelles : âge, genre, catégorie sociale, temps de trajet entre la commune de résidence et la commune frontalière la plus proche aux heures de pointe ;
- concernant sa zone d'emploi de résidence : taux de chômage, adéquation entre la structure sectorielle du territoire et la profession du travailleur ;
- concernant l'arrondissement belge le plus proche : taux de chômage, adéquation entre la structure sectorielle de l'arrondissement et la profession du travailleur, caractère francophone ou néerlandophone de l'arrondissement.

Les variables d'adéquation entre la structure sectorielle d'un territoire et la profession du travailleur ont été définies ainsi :

- Dans un premier temps, l'analyse de la structure sectorielle des territoires a conduit à mettre en avant des spécialisations fortes pour certaines zones d'emplois françaises et certains arrondissements frontaliers belges :
 - la métallurgie pour Dunkerque et Maubeuge ;
 - la fabrication de matériels de transport à Valenciennes et Douai ;
 - le commerce de gros et de détail à Roubaix - Tourcoing ;
 - les industries alimentaires, boisson, tabac à Ypres et Mouscron ;
 - l'hébergement et la restauration à Furnes ;
 - les activités pour la santé humaine et les activités médico-sociales et sociales pour Thuin et Tournai.
- dans un second temps, la règle de décision suivante a été appliquée :
 - si la profession du travailleur correspond au secteur de spécialisation de sa zone d'emploi de résidence, il est considéré en adéquation avec son marché local du travail ;
 - si la profession du travailleur correspond au secteur de spécialisation de l'arrondissement belge le plus proche, il est considéré en adéquation avec le marché frontalier du travail.

Toutefois, tous les moteurs du travail frontalier n'ont pas pu être pris en compte, comme l'effet des différentiels de niveaux de salaires, celui de la convention fiscale qui malgré l'avenant entré en vigueur en 2012 permet aux travailleurs frontaliers de conserver leur régime pendant vingt-cinq années. De même, la localisation des pôles d'emploi coté belge n'a pas pu être intégrée et joue probablement un rôle important.

qui stimule le travail frontalier. Les arrondissements belges limitrophes influencent la structure de ces travailleurs dans le domaine des services et plus particulièrement de la santé et du social, et ce d'autant plus que l'industrie conserve un poids important dans ces zones d'emploi (métallurgie à Maubeuge, transport à Valenciennes). En Flandre-Lys, le taux de chômage est le plus faible de la zone frontalière côté Nord. Et les actifs qui y résident sont nombreux à occuper un emploi dans les zones voisines. Lille constitue un pôle d'attraction important et la Belgique également, du fait du dynamisme du marché du travail en Flandre occidentale, principalement dans l'industrie. Qui plus est, cette spécialisation industrielle correspond à la structure de la population active de la zone d'emploi où les ouvriers pèsent pour 39 % de la population résidente d'étude.

La zone d'emploi de Dunkerque présente un taux de travailleurs frontaliers intermédiaire. Bien qu'étant une zone frontalière, le temps d'accès moyen à la frontière est plus élevé que pour les territoires évoqués précédemment (dix-huit minutes en moyenne), ce qui limite de fait l'ampleur du travail frontalier. De l'autre côté de la frontière, l'arrondissement de Furnes présente un taux de chômage faible et un nombre d'emplois industriels et touristiques élevé, ce qui oriente les opportunités de travail frontalier pour les actifs dunkerquois.

Les taux de travailleurs frontaliers sont les plus faibles à Douai, Lille et Béthune. C'est avant tout l'effet du temps d'accès à la frontière qui l'explique, du fait de l'éloignement pour Béthune et Douai et d'une partie des résidents de la zone d'emploi de Lille. De plus, les taux de chômage à Lille et Béthune sont plus faibles qu'en moyenne.

L'IMPORTANCE DES SALAIRES

L'analyse quantitative des flux frontaliers permet donc d'évaluer une partie des déterminants de l'emploi frontalier. Elle peut être néanmoins complétée par une approche plus qualitative : il apparaît que pour 75 % des demandeurs d'emploi ayant déjà travaillé en Belgique et interrogés par Pôle emploi, la rémunération est jugée comme avantageuse en Belgique. L'environnement de travail et la richesse des offres d'emploi sont également citées mais de manière beaucoup plus anecdotique. À l'inverse, bien que l'accessibilité de la frontière soit un critère important du travail frontalier, un quart des enquêtés considèrent que la distance au lieu de travail en Belgique est un inconvénient et 13 % ont énoncé le problème de la langue.

Tableau : QUANTIFICATION DES DÉTERMINANTS DE L'EMPLOI FRONTALIER POUR LES ACTIFS OCCUPÉS RÉSIDANT EN NORD-PAS-DE-CALAIS À MOINS DE TRENTE MINUTES DE LA FRONTIÈRE

Variable	Modalité de référence	Modalité	Rapport de chances
Catégorie sociale	Employés	Cadres	1,2
		Professions intermédiaires	1,5
		Ouvriers	4,8
Temps de trajet en heures de pointe à la commune frontalière la plus proche	20 à 30 minutes	Dix à vingt minutes	1,7
		Dix minutes ou moins	4,5
Taux de chômage de la zone d'emploi de résidence	5 à 10 %	10 à 14 %	0,9
		Plus de 14 %	2,0
Genre	Femme	Homme	1,6
Taux de chômage de l'arrondissement belge le plus proche	Plus de 14 %	Moins de 5 %	1,5
		De 5 à 10 %	1,2
		De 10 à 14 %	1,2
Niveau de diplôme	Brevet ou inférieur	CAP, BEP	1,1
		Baccalauréat	1,2
		Études supérieures	1,4
Structure familiale	Famille monoparentale	Couple sans enfant	1,1
		Autre	1,2
		Seul	1,2
		Couple avec enfant	1,3
Caractère francophone de l'arrondissement belge le plus proche	Oui	Non	1,2
Adéquation entre la profession exercée et la spécialisation sectorielle de l'arrondissement belge le plus proche		Sanitaire et social	1,1
		Industries agroalimentaires	3,7
		Hébergement	6,1
Adéquation entre la profession exercée et la spécialisation sectorielle de la zone d'emploi de résidence		Commerce	0,8
		Métallurgie	0,7
		Industrie du transport	0,3

Note de lecture : « toutes choses égales par ailleurs », les probabilités de travailler en Belgique sont 4,8 fois supérieures pour un ouvrier que pour un employé. Source : recensement de la population 2010, exploitation complémentaire (Insee) ; Odomatix (Inra) ; taux de chômage localisés (Direction générale statistique et information économique, Belgique).

Pour en savoir plus

- Enquête BMO transfrontalière, Pôle emploi - EuresChannel, 2012.
www.pole-analyse-emploi.fr, www.eureschannel.org.
- « Revenus des frontaliers : Quel est l'impact de l'avenant à la convention fiscale franco-belge de 2008 ? », SPRL Jaillot, Eureschannel, Le Forem, 2013.
www.eureschannel.org.
- **Lavenseau D., Fabre J., Bétremieux N.**, « L'emploi frontalier vers la Belgique progresse et se diversifie », Insee Nord-Pas-de-Calais, *Pages de Profils*, n° 65, décembre 2009.
- « Atlas transfrontaliers - Édition 2012 - 2013 », Insee Nord-Pas-de-Calais.

Suivi partenarial

Comité de Bassin d'Emploi de Lille : Eric Vanhuysse

EuresChannel : Celine Maebe

Le Forem : William Watelet

Lille Métropole : Gweltaz Le Maguer

Maison de l'emploi Lys-Tourcoing : Olivier Duchateau

ONSS : Pierre Dmitrevsky

Pôle emploi : Laëtitia Floquet, Virginie Vettivel

Valenciennes Métropole : Camille Delattre

Insee : Nathalie Betremieux, Arnaud Degorre, Danièle Lavenseau